

Département

**COMMUNE DE CONTZ-LES-BAINS**

de la Moselle  
~~=~~

**Extrait du procès-verbal des**

Arrondissement  
de THIONVILLE

**délibérations du Conseil Municipal**

~~=~~

Nombre de  
conseillers

élus:

11

**Séance du 8 décembre 2015 à 19 h 30**

en fonctions:

11

Sous la présidence de M. LICHT Yves, Maire

Présents:

9

Membres présents : MM LUCAS Fernand, CONSTANT Thomas, Adjoint  
M ZINS Clément, M MANSION Yves, Mme SIMON Geneviève, M  
DEMAY Pascal, Mme SONTAG Fabienne, M HENTZEN Didier  
Formant la majorité des membres en exercice.  
Absents excusés : M BECKER Gérard, M ZINS Clément, Mme KOP Cathy

Convocation du 20 novembre 2015

### **1) Schéma départemental de la coopération intercommunale**

Prenant acte du projet de schéma de coopération intercommunale émis par les services préfectoraux, le conseil municipal estime qu'il ne tient pas suffisamment compte des réalités sociales des bassins et habitudes de vie des habitants qui sont majoritairement tournés vers le nord mosellans et fait fi de la notion de solidarité financière pourtant expressément visée par la loi Notre.

Pour ces raisons, le conseil municipal souhaite que le projet soit porteur d'une réelle ambition et soit donc amendé en intégrant à la fusion des communautés de communes des trois frontières et du Bouzonvillois, la communauté de communes de Cattenom et environs.

Dans le cas où cette fusion ne serait pas entérinée, le conseil municipal souhaite que la commission départementale de coopération intercommunale prenne en compte la spécificité géographique de Contz- les -Bains et Haute -Kontz, seuls villages de la CC3F situés rive gauche de la Moselle. Ce qui induit naturellement que nous nous tournions vers la CCCE. C'est notre bassin de vie, les affinités des élus et de nos concitoyens sont évidemment bien plus tournées vers Cattenom que Bouzonville. Nous sommes conscients des difficultés de ce rattachement, des différences entre les compétences de la CCCE et celle de la CC3F. Mais nous sommes persuadés que cela

n'est pas un frein et qu'avec un peu de temps ces ajustements pourront se réaliser. Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable au rattachement de Contz-les-Bains à la communauté de communes de Cattenom et environs, par la fusion des communautés de communes de la CC3F, du Bouzonvillois et de la CCCE ou par un rattachement simple.

**2) Vente de terrain (location antenne TDF)**

TDF est actuellement locataire d'un terrain communal cadastré section 10 N° 38 où sont édifiés un pylône et des installations radioélectriques. Cette société souhaite acquérir cette parcelle.

Après délibération, le C.M. à l'unanimité émet un avis défavorable pour la vente de cette parcelle.

**3) Acquisition de terrain succession HERRES**

Le Conseil Municipal à l'unanimité ne souhaite pas acquérir les terrains appartenant à la succession HERRES qui se situent en section 03, la commune n'est pas propriétaire des parcelles voisines.

**4) Location photocopieur pour les services de la Mairie**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'offre de la société A4 A3, 1 rue des Forgerons à METZ pour la mise en location d'un photocopieur INEA +224<sup>e</sup> pour un loyer de 81,- € H.T. /mois sur une durée de cinq ans.

L'ancien photocopieur de la mairie sera transféré à l'école.

Un contrat de maintenance sera établi par la société pour une durée de cinq ans.

**5) Schéma de mutualisation**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le schéma de mutualisation présenté par la Communauté de Communes des Trois Frontières.

Le schéma de mutualisation de services est un document d'organisation interne, une feuille de route qui détaille les projets de mutualisation des services ou fonction entre EPCI et ses communes membres.

**6) Ramassage des ordures ménagères**

Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable sur le ramassage des ordures ménagères tous les 15 jours avec uniquement le camion à bras.

Pour copie conforme,  
CONTZ-LES-BAINS, le 17 décembre 2015  
Le Maire,  
Yves LICHT